

# Les premiers secours en santé mentale

## Contexte

---

Les Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) sont l'équivalent des gestes de premiers secours physiques traditionnels. Ils constituent l'aide qui peut être apportée par toute personne non spécialiste à quelqu'un qui développe un problème de santé mentale, connaît l'aggravation d'un état ou une crise liée à un problème de santé mentale. Les premiers secours sont nécessaires jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ce programme citoyen est ouvert à tous, soignants et non soignants.

## Objectifs

---

- Acquérir des connaissances concernant les troubles et crises en santé mentale.
- Maîtriser un plan d'action.
- Développer des compétences relationnelles.
- Informer, renseigner sur les ressources disponibles.
- Apporter un soutien initial aux personnes présentant des troubles de santé mentale.

## Renseignements complémentaires

---

**Modalité pédagogique :** Présentiel

**Nombre de participants :** De 8 à 15 participants

**Coût pédagogique :** Financé sur fonds mutualisés ANFH (crédits régionaux)

## Programme

---

### JOUR 1

Troubles psychiques

- définition et état des lieux
- interventions Premiers Secours en Santé Mentale
- pourquoi PSSM ?
- plan d'action Dépression
- signes et symptômes
- interventions Plan d'action PSSM pour la dépression

- pensées et intentions suicidaires
- dépression Troubles anxieux
- signes et symptômes
- interventions

## **JOUR 2**

Plan d'action PSSM pour les troubles anxieux

- attaques de panique
- après un événement traumatique
- troubles anxieux Troubles psychotiques
- signes et symptômes
- interventions Plan d'action PSSM pour les troubles psychotiques
- crise psychotique sévère
- troubles psychotiques Troubles liés à l'utilisation de substances
- signes et symptômes
- interventions Plan d'action PSSM pour les troubles liés à l'utilisation de substances
- intoxication à la substance
- conduites agressives
- urgences médicales
- trouble lié à l'utilisation de substances

### **Public**

**Tout agent hospitalier, soignant ou non soignant**

### **Exercice**

**2023**

### **Code de formation**

**AFR 4.03**

### **Nature**

**AFR**

### **Organisé par**

**INFIPP ou Groupement UNAFAM ou SMF**

### **Durée**

**14 heures**

### **Typologie**

**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**